

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1181

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tout savoir sur le sida

RÉFÉRENCE

Pour en découdre avec... la maladie, les soins, la prévention, les droits sociaux, l'isolement, les assurances, le mépris, etc..., Dialogai, c.p. 27, 1211 Genève 7.

Tél. 022/340 00 00.

Fax 022/340 03 98.

(jg) L'association homosexuelle Dialogai vient de sortir la troisième édition de sa publication *Pour en découdre avec...* C'est du SIDA bien sûr qu'il s'agit. Clarté, précision et sécheresse informative sont les principales caractéristiques de cette brochure, qui n'est en rien réservée aux gays. On peut la recommander à chacun.

L'action du virus VIH, la prévention et les soins sont décrits avec beaucoup de clarté. Mais les chapitres consacrés à l'emploi, aux assurances et à l'éthique constituent à nos yeux la partie la plus originale de ce document.

En cas de candidature à un emploi ou par exemple d'entretien de qualification, il est clairement recommandé de répondre dans tous les cas que l'on est séronégatif, si la question est posée, et de choisir au mieux la réponse à faire si la maladie s'est déclarée. En effet, le risque de licenciement est réel; l'employeur peut toujours invoquer un autre motif et éviter toute poursuite pour licenciement abusif.

Il en va de même dans les réponses à faire au questionnaire de santé lié à l'entrée dans une caisse maladie. *Pour en découdre avec...* recommande également de refuser un test si celui-ci est proposé lors de la visite médicale. Le résultat ne sera pas anonyme. Il figurera dans un dossier accessible aux médecins conseils des assurances.

Une page est également consacrée aux droits des patients à être informés et respectés, à leur possibilité d'accepter ou de refuser un acte médical, au libre choix du médecin. En corollaire, il est aussi question du droit pénal et de la possibilité de punir celui qui aura propagé intentionnellement une maladie.

La brochure de Dialogai, au delà de ces aspects purement informatifs, est un appel à la dignité et au respect de soi pour tout porteur de virus. Au premier abord, il peut sembler surprenant qu'un document d'information bénéficiant d'un sceau quasi officiel, subventionné par l'Aide suisse contre le SIDA,

recommande une stratégie basée sur le mensonge ! Mais chaque individu a bien entendu le droit absolu de préserver sa vie privée et d'éviter toute investigation qui pourrait lui porter préjudice. Il est donc «légitime» de ne pas dire la vérité dans certaines circonstances. Tout cela est bien sûr un peu troublant. Ne pas dire la vérité doit alors être compris comme une réaction à l'ambiguïté de la situation faite aux séropositifs.

Nous ne sommes pas des experts et nous ne connaissons pas les réactions et la psychologie des porteurs du rétrovirus. Mais nous imaginons aisément le traumatisme, le sentiment de dévalorisation et de culpabilité que représente sans doute l'annonce de l'infection. *Pour en découdre avec...* explique simplement, sans grandiloquence, qu'un être humain porteur du VIH est d'abord un être humain, qu'il ne devient pas un banni ou un exclu. Ses droits doivent être entièrement préservés. Utile leçon de liberté et d'affirmation de soi que nous offre Dialogai. ■

ICI ET LÀ

L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et la Déclaration de Berne organisent une journée d'information sur le thème: «Faut-il introduire une clause sociale dans les échanges internationaux?»

Ce colloque, intitulé très symboliquement «Made in Dignity», aura lieu le mardi 4 octobre, de 9 à 17 h, au Centre universitaire catholique, boulevard de Grancy 29, à Lausanne.

Campagne «Made in Dignity», Déclaration de Berne. Tél. 021/624 54 17. Fax 021/ 624 54 19.

EN BREF

La presse zurichoise a accordé beaucoup d'attention à la réunion gouvernementale régionale qui a siégé à Zurich sur invitation du gouvernement cantonal. Etaient présents des membres des gouvernements de Zurich, d'Argovie, des deux Bâle, des deux Appenzell, des Grisons, de Schaffhouse, de Saint-Gall, de Thurgovie, du «Land» de Bade-Wurtemberg, de Bavière, du Vorarlberg et du Tyrol.

Les 90 ans du MOB dans le Pays-d'Enhaut ont été rappelés dans le *Journal du Pays-d'Enhaut*. Le chroniqueur de 1904 y mentionnait les avantages du chemin de fer et ajoutait: «Notre population apprendra aussi l'exactitude, ce dont elle a grand besoin. Le train n'attend pas comme le cheval devant l'auberge». On comprend mieux l'argumentation des partisans des transports individuels.

L'historien Christoph Schilling publie une biographie de Christoph Blocher en mettant en évidence sa réussite et aussi son esprit missionnaire.

L'allemand au quotidien ou le titre d'une annonce parue dans la *SonntagsZeitung* pour une compétition d'échecs: «Crédit Suisse Masters Horgen 1994 — CS Communication Center — CS Forum.